

PROTÉGER LES SALARIÉS LA PRIORITÉ SOCIALE!

Montreuil, le 09/11/2020

Protéger les salariés d'Orange, la seule urgence sanitaire ...

La direction se cache derrière les consignes de l'exécutif pour ne pas respecter son obligation légale de protéger la santé physique et mentale des salariés. Pire, elle perçoit dans la crise sanitaire un formidable accélérateur pour justifier un passage en force et au pas de charge des projets importants de restructurations (fusion des Services Clients SCO et UAT, évolution de l'adressage commercial des clients du marché Entreprise, ouverture du capital Orange Concessions de nos réseux RIP, Orange Ventures pour investir dans les Starts-up,...). Rien ne justifie une telle précipitation.

Ces projets comptables, de réduction des coûts d'un milliard d'euros net, consistent tous à externaliser et digitaliser toujours plus d'activités afin de réduire la force au travail de -11% d'ici 2022, soit une baisse des effectifs de – 8 425 ETPCDI (dont 80% sur le seul périmètre d'Orange France) et rendre le personnel restant malléable et corvéable à volonté

Orange poursuit ses projets structurants en mode accéléré

malgré la deuxième vague épidémique...

La situation sanitaire se dégrade dangereusement au point que le reconfinement sur tout le territoire vient d'être décrété pour une première période de 4 semaines.

Est-ce raisonnable qu'Orange, entreprise responsable, poursuive ses projets dans ce contexte de grande incertitude et de grave crise sanitaire ?

Est-ce raisonnable qu'Orange, entreprise responsable, nie l'inquiétude grandissante des salariés pour leur avenir et celui de leurs proches ?

Est-ce raisonnable qu'Orange, entreprise responsable, utilise les salariés comme des variables d'ajustement dans ce contexte sanitaire hyper tendu et d'alertes faisant état d'un retour de la souffrance au travail (récent rapport des médecins du travail, alertes CGT, Dangers Graves et Imminents, droits de retrait, bilatérales...) ?

La CGT a réclamé le gel immédiat de tous les projets structurants au vu de la dégradation du contexte sanitaire et de son impact RPS. La direction reste dans le déni et ne modifie aucun calendrier de déploiement

Un protocole sanitaire purement économique inefficace..

Lors du déconfinement d'Avril, le gouvernement s'était empressé d'alléger le protocole sanitaire malgré une forte probabilité d'une reprise de l'épidémie. Il a enchainé des protocoles sanitaires contraignants au point de priver de libertés les Français (couvre-feu) dans l'unique but de repousser l'inévitable reconfinement. Ces mesures sanitaires nous ont conduit à cette situation aux conséquences dramatiques.

Alors, tenter aujourd'hui de faire porter toute la responsabilité sur la population est purement malhonnête. C'est avant tout l'échec d'une politique gouvernementale qui a consisté à allouer des moyens colossaux pour relancer l'économie en injectant des centaines de milliards € d'argent public sans allouer les moyens nécessaires au secteur de la santé pour répondre à la crise sanitaire (défaillance des politiques de tests et des systèmes de soins à l'agonie) et à l'explosion de la pauvreté..

Force est de constater que les intentions du gouvernement n'ont pas changé : « l'économie, d'abord » puisque les nouvelles mesures sont encore plus restrictives (couvre-feu + reconfinement) et toujours aussi contradictoires. Elles privent la population de vivre et les poussent à aller travailler. Autant dire, que les Français vont devoir sacrifier entièrement leur vie sociale pour favoriser des intérêts économiques sans pour autant en bénéficier au bout du compte.

Les conséquences en seront que plus dramatiques pour les populations les plus pauvres et les plus fragiles (précaires, 1ers de corvée, jeunes,...) qui subissent déjà le plus durement les effets de cette crise sanitaire.

Pour la CGT, la santé n'a pas de prix ! Le nouveau protocole sanitaire doit prioriser la protection de la population sur les enjeux économiques.

Orange, entreprise en très bonne santé financière, doit mettre en œuvre un protocole sanitaire mieux disant...

La direction active le plan de continuité d'activité V2. C'est un plan de continuité du business qui maintient les activités d'interventions, des vendeurs nomades de DEF et des boutiques, mais surtout toutes les activités de ventes et de production, notamment celles concernant les déploiements Fibre, 4G et 5G. Nous sommes loin des activités de service public indispensables à la population lors du premier confinement.

Dans un contexte de confinement de fin d'année, la CGT a réclamé le maintien de tous les congés (CA / JTL), et une grande souplesse dans la gestion des congés notamment en permettant l'annulation de congés déjà posés. En premiere réponse, les congés posés jusqu'à fin novembre ne pourront être annulés. Inacceptable. La direction se donne un temps de reflexion.

Pour ce qui concerne les personnes vulnérables, la direction nous confirme l'application immédiate dans l'entreprise de la décision du conseil d'état de suspendre les dispositions d'un décret restreignant la liste des travailleurs vulnérables face au Covid-19.

Les salariés en possession d'une attestation de déplacement devront présenter leur carte professionnelle en cas de contrôle. Si votre carte est périmée, vous avez la possibilité d'obtenir une attestation sur Anoo.

Les bénéfices aux actionnaires et les sacrifices aux salariés...

En pleine crise sanitaire, les actionnaires vont bénéficier des excellents résultats au 3ème trimestre 2020. La direction annonce l'augmentation de l'acompte du dividende de 30 à 40 centimes versés pour un budget de 250M€. Ce sera rigueur et économie pour les salariés. Quelle provocation ! La direction doit cesser ce jeu de dupe et satisfaire les demandes du personnel. Pour la CGT, l'entreprise doit prendre en charge l'ensemble des frais des salariés. C'est notamment tous les frais liés au travail à domicile, comme tous ceux liés à la restauration.

60 000 salariés d'Orange France basculent en travail à domicile sans cadre légal..

La direction devrait basculé en télétravail occasionnel environ 60 000 salariés d'Orange France soit 73% de l'effectif. La CGT réclame son extension aux salariés des territoires des DOM qui en sont privés.

Les salariés auront la possibilité de récupérer le matériel nécessaire sur site, mais uniquement sur autorisation managériale pour le déplacement. Ils devront surtout se déclarer via l'application Tloc en travail occasionnel. L'entreprise va faire de substantielles économies sur le dos du personnel : pour 60 000 télétravailleurs avec un forfait journalier de 10€ (indemnité de restauration + frais induits), Orange économisera l'équivalent de 600 000 € par jour. Les cas des salariés ne souhaitant pas télétravailler et ceux n'étant pas équipés pour, mais ne voulant pas venir sur sit,e seront traités en local... Sollicitez les militants CGT en cas de problème !!

La direction est consciente des difficultés et des RPS d'un nouveau reconfinement. La CGT réclame en urgence l'ouverture d'une négociation sur le travail à domicile sans cadre légal ainsi qu'une enquête sanitaire sur la situation des salariés avec un focus sur le travail à domicile.

Le bussines d'abord...

les boutiques resteront ouvertes ...

La CGT a réclamé une renforcement des mesures sanitaires sur la gestion du capacitaire et de la file d'attente, un renforcement des effectifs en souffrance avec l'arrêt immédiat des brigades mobiles, un renforcement de la sécurité avec l'augmentation des incivilités, des braquages et des risques terroristes, un gel des objectifs, un maintien de toutes les parts variables durant la crise sanitaire, la possiblilité de faire du teletravail occansionnel. Alors que les flux baissent de 40%, la direction refuse nos demandes pour se donner du temps.

Les vendeurs pourront refuser un client qui ne respecte pas les mesures sanitaires comme le port du masque. Des affichettes devront être apposées sur la porte des boutiques notifiant le nombre de personnes acceptées àl'intérieur de la boutique sur la base de 4m²/personnes. La CGT regrette que la direction ait refusé que des activités, comme la qualification des RDV, soit accessibles en télétravail. Celle-ci propose aux salariés des AD de demander un prêt de compétences sur un métier éligible (sic), ou de se positionner sur les offres de l'application « let me help ».

La Direction va permettre aux represantants du personnel l'utilisation des push-mails dans ce contexte sanitaire..

Pendant le reconfinement, la CGT a demandé que les représentants du personnels puissent continuer à excercer leurs activités. La direction accède enfin à notre demande et fera une proposition qui prendra en compte la RGPD et un meilleur encadrement des envois. Toutes les commissions CAP et CPP de Novembre sont reportées.

La direction doit satisfaire les demandes des salariés. La CGT revendique :

- l'application d'un protocole sanitaire renforcé et mieux disant en étendant le télétravail occasionnel total aux salariés des territoires des DOM, en renforçant la sécurité et les effectifs dans les boutiques et en gelant tous les objectifs en maintenant toutes les parts variables pendant toute la durée de la crise sanitaire,
- l'ouverture immédiate d'une négociation exceptionnelle sur le travail à domicile en mode Covid-19,
- · le versement d'une prime Covid-19 à l'ensemble des salariés,
- la suspension de tous les projets structurants pendant toute la durée de la crise sanitaire,
- aucune perte de congés et une grande souplesse dans leur gestion de fin d'année,
- · l'ouverture immédiate d'une enquête sur un état des lieux sanitaire dans l'entreprise.

La CGT reste présente à vos côtés dans cette période si particulière. Sollicitez le-la militant-e CGT que vous connaissez si vous rencontrez des difficultés à faire respecter vos droits.

Votre santé et vos conditions de travail restent nos priorités